

SOINS DE SUPPORT EN CANCÉROLOGIE

Une charte de bonne conduite pour améliorer le maintien et le retour à l'emploi des salariés touchés par un cancer

Afin d'améliorer le maintien et le retour en emploi des personnes ayant un cancer, une charte de bonnes pratiques a été signée à l'Institut national du cancer (INCa) par dix entreprises et collectivités qui souhaitent s'engager de façon opérationnelle à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par un cancer.



Élaborée dans le cadre du Club des entreprises, animé conjointement par l'Institut national du cancer, l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau des associations régionales (Aract), cette charte propose aux entreprises signataires onze engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé.

Elle est structurée autour de 4 thèmes d'amélioration :

- > Accompagner le salarié dans le maintien et le retour en emploi ;
- > Former et informer les parties prenantes de l'organisation ;
- > Promouvoir la santé ;
- > Evaluer et partager.

> [Lire le communiqué de l'INCa](#)

Dernière mise à jour le 23 mai 2017